

# L'écho de Montailleloux

Bulletin communal de Présilly - numéro 56 - Avril 2009



## L'Edito du Maire

Nous sortons avec plaisir d'un hiver long, rigoureux, enneigé et coûteux. En effet, la commune a acheté 80T de sel pour nous permettre de circuler dans de bonnes conditions. Et il est des pays, comme la Suède, qui ne salent pas pour des raisons écologiques. Qu'en penser ?

Avec le printemps, les jardins et les fleurs, les arrosages vont reprendre. Pour assurer la continuité du service public, la Communauté de communes va entreprendre de gros investissements en forage et en canalisations intercommunales. Une surcote vient de ce fait s'ajouter dès cette année sur le budget de l'eau, déjà bien serré. Cela nous impose de réajuster le prix de l'eau à partir de 2010. Heureusement le prix de l'eau à Présilly était bas.

Chacun pourra étudier le budget à partir des graphiques de la page 3. Malgré les investissements engagés, les taux des impôts communaux ne sont pas modifiés.

Dès avril, des activités ou des animations vous seront proposées. Ces manifestations visent à développer les rencontres, les connaissances réciproques, et une convivialité locale souhaitable de notre petite communauté. Je souhaite que vous y répondiez.

Le maire,

Alain Bullat



# La vie municipale

## Compte-rendu des Conseils municipaux du 12 février et du 26 mars

### Finances

- Budget principal : vote du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009. Le budget 2009 est équilibré par section, et prévoit 833 403 € en fonctionnement, et 1 765 500,07 € en investissement (cf. page suivante).
- Budget Eau : vote du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009. Le compte administratif présente un excédent de 13 703,05 € en fonctionnement, et de 28 631,66 € en investissement. Le budget 2009 prévoit 100 096,85 € en fonctionnement et 352 228,51 € en investissement (cf. encadré page 4).
- Vote des quatre taxes locales : le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux directs.

### Cimetière

- Modification du tarif des concessions : le Conseil municipal décide d'augmenter légèrement les tarifs des concessions et emplacements au cimetière, comme suit :

|                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| Concession trentenaire    | 100 €                |
| Concession cinquantenaire | 200 €                |
| Colombarium               | 300 € (pour 2 urnes) |

### Marchés publics

- Approbation du projet de rénovation de l'église et attribution des marchés de travaux : les entreprises retenues pour la rénovation de l'église sont les suivantes :

| LOT                              | ENTREPRISE               | MONTANT (TTC) |
|----------------------------------|--------------------------|---------------|
| Lot 1 : Démolition- -Gros oeuvre | 3B Constructions         | 85 740,12 €   |
| Lot 2 : Echafaudages             | Rhône-Alpes Echafaudages | 16 744 €      |
| Lot 3 : Charpente – Couverture   | Dubreuil et Associés     | 82 545 €      |
| Lot 4 : Zinguerie                | Dubreuil et Associés     | 34 813,52 €   |
| Lot 5 : Façades                  | Lacharme SAS             | 90 987,85 €   |
| Lot 6 : Serrurerie               | Lugaz                    | 22 208,81 €   |
| Lot 7 : Terrassement - VRD       | Gojon TP                 | 64 584 €      |
| Lot 8 : Enrobés - Voirie         | Colas Rhône-Alpes        | 59 399,51 €   |
| Lot 9 : Espaces verts            | Seforest                 | 1 643,23 €    |
| Lot 10 : Electricité             | Grandchamp               | 73 669,65 €   |

Le montant prévisionnel total du projet, frais d'études, et de maîtrise d'œuvre inclus, est de 660 000 € (dont 74 030 € déjà payés). Sur ce montant, la commune reçoit 415 000 € de subventions (Etat + Conseil Général), et récupérera la TVA (102 000 €). Les 150 000 € restants sont largement couverts par l'excédent 2008.

- Attribution des marchés de travaux pour le renforcement et l'extension de la colonne d'eau potable du Chef-Lieu : le marché est attribué à l'entreprise Perron TP, pour un montant de 215 724,25 € HT.

### Urbanisme

- Demandes de permis de construire :

Laure BELLERAUD, chemin Chez Daguet, pour maison individuelle

Luc CHEVALLIER, route de Beauregard, pour maison individuelle

Philippe BOSSON, route de Bel-Air, pour garage et abri piscine

# La vie municipale

## Budget principal 2009

### Compte administratif 2008

L'exercice 2008 fait apparaître un excédent important qui, reporté sur l'exercice 2009, permettra un bon autofinancement des investissements prévus :

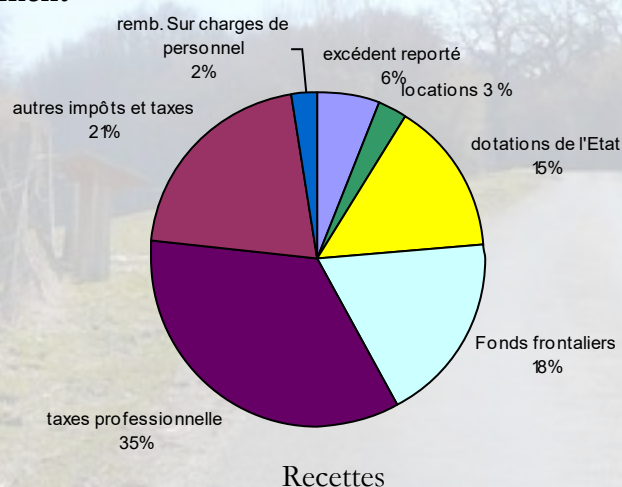
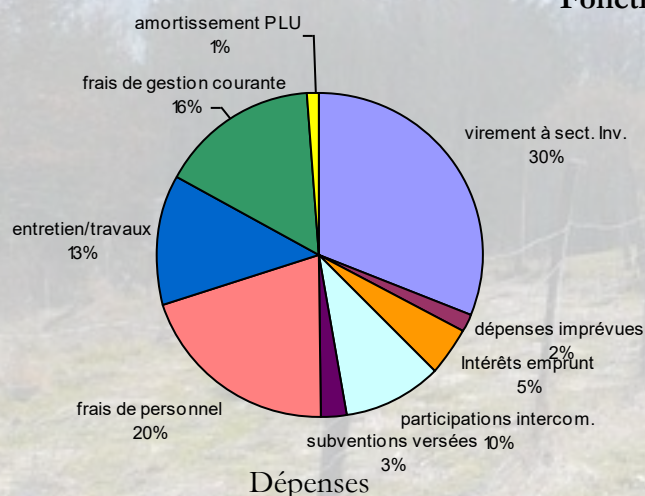
|                | dépenses   | recettes   | résultat 2008 sans affectation | affectation du résultat | Résultat   |
|----------------|------------|------------|--------------------------------|-------------------------|------------|
| fonctionnement | 556 115,38 | 899 260,18 | 343 076,8                      | 101 130,60              | 444 207,40 |
| investissement | 355 701,41 | 377 250,64 | 21 549,23                      | 50 124,49               | 71 673,72  |
|                |            | TOTAL      | 364 626,03                     | 151 255,09              | 515 881,12 |

### Budget prévisionnel 2009

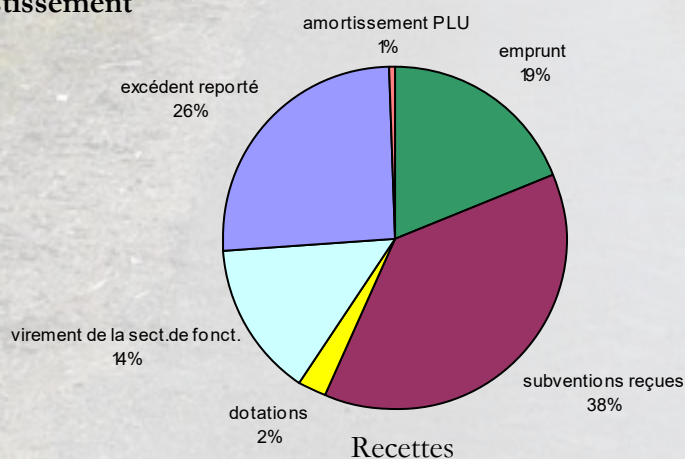
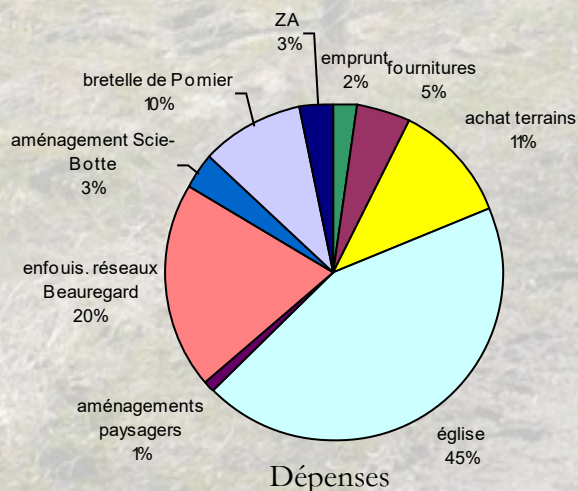
Les projets à l'étude en 2008 vont connaître un début de commencement en 2009, avec la **rénovation de l'église**, prévue l'année dernière mais qui a fait l'objet d'un réexamen, **l'aménagement du carrefour de Scie-Botte** au Petit-Châble, et **l'enfouissement des réseaux aériens** route de Beauregard. A cela s'ajoute la fin des travaux commencés cet automne, la finition de la zone artisanale et la bretelle de Pomier.

Tous ces investissements seront financés par l'important excédent 2008, une recette exceptionnelle de taxe professionnelle et les subventions attribuées par l'Etat et le Conseil Général. De ce fait, le recours à l'emprunt sera limité à un prêt du SELEQ, pour l'enfouissement des lignes, et à un court terme pour avancer la TVA.

#### Fonctionnement



#### Investissement





# La vie municipale

## Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

### - Déclarations préalables :

Dawn GRISONI, 59 chemin de Bronnaz, pour agrandissement de balcon

Orange France, 878 route de Viry, pour antenne téléphonique

- Consultance architecturale avec le CAUE : le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le CAUE en vue de la mise en place d'une consultance architecturale. Celle-ci aura pour objet d'apporter conseil et assistance à la Commune sur les projets de construction et d'aménagement dans le village, et dans la réflexion sur le développement du Chef-Lieu à moyen et long terme.

- achat de la porcherie : la Commune a pris la décision d'acquérir la parcelle de l'ancienne porcherie, au prix de 40 000 € nets.

### Bâtiments

- Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une partie de la Maison Chamot au VTT Club de Montailloux.

- Les tarifs de location des salles communales et du matériel n'ayant pas été revus depuis longtemps, il a été jugé utile de les modifier et de les clarifier. Ils sont désormais fixés comme suit :

| tarifs                | grande salle |         | petite salle |         | tables | bancs |
|-----------------------|--------------|---------|--------------|---------|--------|-------|
|                       | Week-end     | journée | Week-end     | journée |        |       |
| habitants de Présilly | 250          | 100     | 50           | 35      | 3      | 1     |
| personnes extérieures | 400          | 200     | 75           | 50      | 3      | 1     |
| caution               | 250          | 250     | 250          | 50      | 0      | 0     |

### Scolaire

- organisation de cours de natation au Vitam'Parc : le Conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation de cours de natation au Vitam'Parc, pour l'ensemble des communes du canton. La Communauté de Communes du Genevois prendra en charge les frais de transport, et les Communes ceux des entrées et des cours.

### Du prix de l'eau...

Le budget eau, et notamment sa section de fonctionnement, connaît une situation difficile, qui limite les marges de manœuvres de la Commune et risquerait, à terme, d'être préjudiciable à la qualité de notre réseau d'eau potable. Cette situation, si rien n'est fait, ne pourra que s'aggraver en raison de trois facteurs :

- les travaux, nécessaires, sur la colonne d'eau potable du Chef-Lieu (300 000 € TTC) vont augmenter les charges financières dès 2010

- la cotisation à la Communauté de Communes pour le service d'eau va être triplée en 2 ans

- le prix de l'eau achetée à la Communauté de Commune est passé en 2009 de 0,52 €/m<sup>3</sup> à 0,67 €/m<sup>3</sup>

Pour faire face à ces difficultés, la Commune a dû procéder cette année encore à la subvention du budget eau par le budget principal afin de l'équilibrer. Cette démarche ne peut être qu'exceptionnelle, et une solution pérenne doit être trouvée pour rétablir une situation budgétaire saine, dès l'exercice 2010.

A cette fin, le Conseil municipal a décidé d'augmenter le prix de l'eau plus qu'il n'avait déjà été prévu lors du Conseil municipal du 11 septembre dernier, et de le fixer à 1,20 €/m<sup>3</sup>. Le prix de location des compteurs, a, quant à lui, été fixé à 20 € par an.

Ce nouveau tarif sera appliqué à partir de juillet 2009, et apparaîtra donc sur votre facture de 2010.



# La vie municipale

## Un point sur les travaux

### Travaux en cours

- Rond-point et bretelle de Pomier : un peu de retard a été pris en raison de difficultés techniques, mais le chantier devrait se terminer prochainement. Coût final : 171 835,95 € HT.
- Finition de la ZA des Grands Prés : les travaux sont terminés. Coût final : 49561 € HT.



ZA des Grands Prés : avant



ZA des Grands Prés : après

### Travaux à venir

- Réfection de la VC 11 : retardée par l'hiver, elle devrait se faire avant l'été. Les travaux seront intégralement réalisés et pris en charge par le GIE A 41.
- Rénovation de l'église : les marchés sont signés; les travaux commenceront début mai et devraient être terminés, si tout se passe comme prévu, en octobre.
- Renforcement de la colonne d'eau potable du Chef-Lieu : les marchés sont passés. Les travaux débiteront fin mai-début juin et devraient durer 3 mois.



La VC 11 va être refaite

## Un point sur les projets



Le carrefour de Scie-Botte est dangereux...

- **Aménagement du carrefour de Scie-Botte** : après réunion publique avec les riverains, le projet est en cours de finalisation. Il consistera en la réfection de la chaussée, le traitement des eaux pluviales, la création de trottoirs et places de parking. Par ailleurs, une meilleure signalétique permettra de réduire la vitesse des voitures et assurer une meilleure sécurité. La date de début des travaux n'est pas encore définie.
- **Aménagements de sécurité routière au Chef-lieu** : suite à la réunion publique, le projet est en cours de modification par la DDE.



## Brèves

- **Les élections européennes** auront lieu le dimanche 7 juin.
- Des **consultations gratuites d'avocats** sont mises en place pour les personnes à revenus modestes. Formulaire d'inscription et renseignements complémentaires en Mairie.
- Des **séances de vaccination gratuites** sont organisées par le Conseil Général, et cela pour de nombreuses affections. Pour de plus amples informations, contacter le service des actions de santé du Genevois au 04 50 37 42 75
- La **Maison de l'Economie Développement** accueille et accompagne gratuitement les créateurs et repreneurs d'entreprises. Des permanences ont lieu à St-Julien, les 1ers et 3èmes jeudi après-midi du mois. Tél. : 04 50 87 09 87
- Le **Conseil conjugal et familial** se tient à votre disposition pour vous conseiller, à l'Arande à St-Julien. Prendre rendez-vous au 04 50 45 13 67
- **Recensement militaire** : si vous êtes nés en 1991, n'oubliez pas de venir vous faire recenser en Mairie dans les 3 mois suivants votre anniversaire.

- Le geste vert -

### Dans la salle de bain

Une douche rapide consomme 5 fois moins d'eau qu'un bain.

Par ailleurs, il est inutile de laisser couler le robinet en se brossant les dents : ouvert, il débite 12 litres à la minute.

Et pensez-y : un robinet qui goutte, c'est 5000 à 20000 litres d'eau par an! Faites le calcul...

- un peu de civisme -

### Tous anonymes ?

Il y a un phénomène récurrent sur la Commune : l'absence totale de nom et/ou de numéro de rue sur les boîtes aux lettres ou les habitations. Cela entraîne des difficultés pour le facteur, la mairie et autres livreurs. Normalement, chaque habitation s'est vue attribué un numéro de rue, et une plaque fournie par la mairie. Il n'est pas compliqué de l'installer en vue de la rue et cela facilitera le fonctionnement des différents services.

Et chacun peut prendre cinq minutes et un stylo pour écrire son nom sur sa boîte aux lettres...

### Saviez-vous que...

... la Commune abrite les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain, habité du Ier siècle avant JC jusqu'à la fin du IIème siècle, qui s'avère être l'un des plus importants d'Europe.

## Le compost : une solution écologique pour réduire les quantités de déchets collectés

Vous souhaitez faire un geste pour l'environnement ? Pourquoi ne pas faire vous-même votre compost ? Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité (près de 30% du volume de votre poubelle peut être composté), enrichir votre jardin sans frais... les avantages du compost sont nombreux. Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin etc.

Le compost peut être réalisé en tas ou dans un composteur individuel. Quelques règles simples sont à respecter :

- Mélanger les divers déchets organiques pour obtenir un bon rapport carbone/azote
- Aérer et brasser le mélange régulièrement
- Veiller à une bonne humidité : ni trop humide (les micro-organismes sont asphyxiés) ni trop sec (le processus s'arrête)

En lançant cette campagne d'information, la Communauté de Communes du Genevois, souhaite développer le compost sur le canton. Un guide du compostage sera disponible dans les déchetteries et les mairies ainsi que des composteurs individuels pour les particuliers qui le désirent. Des réunions seront organisées près de chez vous pour vous expliquer comment réussir son compost.

Renseignement auprès de la Communauté de Communes à partir du mois de mai :

[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) [info@cc-genevois.fr](mailto:info@cc-genevois.fr)

tél : 04 50 95 92 60



## Communauté de Communes : du nouveau sur les ordures ménagères

A compter du 6 avril 2009 la collecte des ordures ménagères est réorganisée pour tenir compte de l'augmentation de la population et uniformiser le service sur l'ensemble du canton tout en maintenant les coûts.

L'occasion nous est donnée de rappeler comment est ramassée votre poubelle et surtout comment vous pouvez réduire le volume de vos déchets en les triant.

### Porte à porte, regroupement ou collectif ?

Suivant l'endroit où vous habitez, la collecte de vos déchets se fait soit en porte à porte soit par point de regroupement. Si vous habitez dans un immeuble, les ordures ménagères de l'ensemble des résidents sont collectées en même temps.



**1- La collecte en porte à porte** consiste à faire passer le camion de ramassage à proximité des habitations. Vous n'avez qu'à déposer vos sacs ou votre poubelle devant chez vous. A Présilly, ce jour de passage est le mercredi.

Ce type de collecte est compliqué et coûteux, et réservé pour les zones d'habitation où le regroupement est impossible.

**2- La collecte en point de regroupement** est utilisée dans les zones où les habitations sont proches les unes des autres. Ce principe permet de maintenir un coût de collecte raisonnable en regroupant les déchets de plusieurs familles. Ainsi le nombre de points de

collecte est réduit mais la qualité du service reste la même.

Les conteneurs des points de regroupement sont vidés régulièrement par les camions de collecte : vous n'avez pas à vous soucier du jour de passage. Leur entretien (lavage et réparations) est pris en charge par la CCG.

**3- La collecte collective** : pour ceux d'entre vous qui habitent dans des immeubles (plus de 6 logements), leurs ordures sont regroupées dans des conteneurs collectifs qui sont ramassés régulièrement.

Le service déchets de la CCG, en collaboration avec la Commune, est disponible pour étudier avec vous et vos voisins les emplacements appropriés; le ou les conteneurs nécessaires seront fournis gratuitement.

Afin de préserver l'environnement et d'assurer l'hygiène des utilisateurs et des rippeurs, il est obligatoire de conditionner ses déchets non recyclables en sacs pour les déposer dans les conteneurs. Pour les mêmes raisons, il est interdit d'y déposer des déchets encombrants ou toxiques, des gravats ou des déchets de jardin : les déchetteries sont là pour ça.

### Que deviennent les déchets collectés ?

- les **déchets non recyclables** sont acheminés jusqu'au quai de transfert d'Etrembières où ils sont chargés dans des caissons et transportés par rail à l'usine d'incinération de Bellegarde (cf. article sur le SIDEFAGE dans l'Echo de Montailloux de novembre 2008).

- Les **papiers, cartonnettes, l'aluminium, le plastique et le verre** sont collectés sur le mode de l'apport volontaire dans des « points verts » dans chaque commune. Selon ce principe, il revient à chacun d'entre nous de déposer ses déchets dans la borne correspondante installée près de chez lui par le SIDEFAGE.

Les « Points Verts » sont régulièrement collectés, et chaque type de déchets suit ensuite une filière de recyclage spécifique.

- Les **autres déchets recyclables** doivent être déposés dans les déchetteries : déchets verts, encombrants (lits, gros cartons...), appareils ménagers, électroniques, huiles usagées, produits toxiques (piles, batteries, peinture, solvants...)

Pour plus d'informations :

Réunion le 13 mai à 20h, en mairie de Neydens

[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) [info@cc-genevois.fr](mailto:info@cc-genevois.fr) tél : 04 50 95 92 60





# Intercommunalité

## transport à la demande : pensez Proxigem!



La Communauté de Communes du Genevois met en place, à partir du 6 avril, un nouveau service de transport à la demande, qui remplace l'ancien système. Il s'appelle **PROXIGEM**, pour Proximité, Genevois, Mobilité. Il permettra aux habitants du canton de se faire transport, sur réservation, du lundi au vendredi, d'une Commune à une autre, pour un tarif unique de 2 €. Pour ce faire, plusieurs zones ont été définies pour déterminer les modalités d'organisation du service. Ainsi, plusieurs possibilités s'offriront à vous :

- **Déplacements dans la même zone** : PROXIGEM vient au plus proche de votre domicile et vous transporte au plus proche de votre destination (idéal pour visiter une amie, se rendre chez le médecin, etc.).

- **Déplacements d'une zone à une autre** : PROXIGEM vous donne rendez-vous au plus proche de votre domicile et vous transporte vers un pôle prédéfini. Idéal pour faire ses courses, pour un rendez-vous professionnel ou pour faire une correspondance avec le réseau de bus ou de cars. Le retour s'effectue depuis un pôle jusqu'au plus proche de votre domicile.

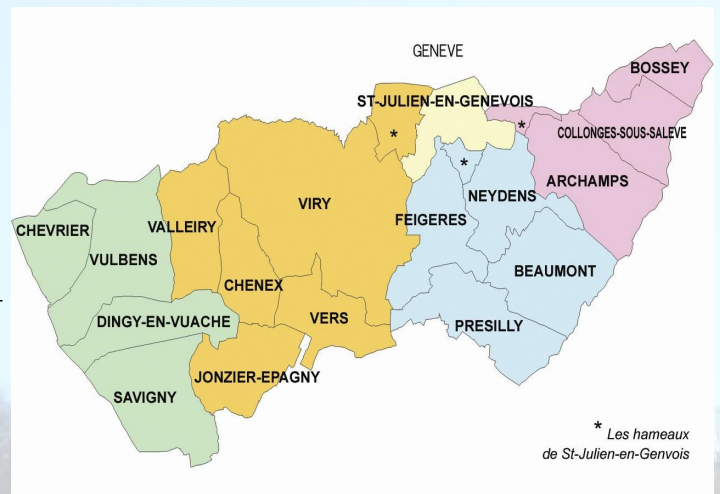
- **Déplacements depuis et vers St-Julien** : Si vous voyagez vers la zone urbaine de St-Julien-en-Genevois, PROXIGEM vous donne rendez-vous à un pôle et vous transporte vers un autre pôle.  
*Exemple: J'habite Présilly. PROXIGEM me transporte depuis le pôle le plus proche de chez moi jusqu'au pôle de mon choix à St-Julien-en-Genevois.*

A Présilly, les pôles de dessertes sont situés au Chef-Lieu, au Petit-Châble et à la Maison du Salève.

Alors, si vous avez besoin de voyager:

**Info et réservation : 0 800 04 74 00 - service ouvert de 9h00 à 18h00**

**Pré-réservations 24h/24h, 7j/7j sur [resa@proxigem.fr](mailto:resa@proxigem.fr)**



### Mission locale : au service des jeunes

La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent un accompagnement pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

En 2008 la mission locale de Saint-Julien a aidé 348 jeunes, dont 138 jeunes ont obtenu un contrat de travail, 9 travaillent en alternance et 40 en formation.

Elle prend en charge :

- **un accompagnement à l'emploi** par :
  - différents ateliers (CV- entretien d'embauche...)
  - des formations
  - des parrainages
  - des rencontres Entreprises - Jeunes
  - des conventions avec certaines entreprises
- **un accompagnement social** avec :
  - des aides financières
  - des aides à l'accès au logement
  - des aides à la mobilité (60% des jeunes n'ont pas de moyen de locomotion)
- **un accueil santé** avec :
  - des informations sur les questions de santé et de préventions
  - une facilité à l'accès aux soins.

### Relais d'assistantes maternelles : 10 ans déjà !

Pour fêter son dixième anniversaire, le RAM organise

- **soirée débat sur la coéducation**, le 5 juin à 20h à la communauté commune à Archamps.

- **petit déjeuner** rassemblant les familles, les assistantes maternelles et les partenaires du RAM suivi d'un film sur les dix ans du relais, de divers ateliers et d'une exposition le 6 juin à 8h30-9h au Centre des Conventions à Archamps.

Venez nombreux.

Christine GAZEL

### SIVU Beaupré

Afin d'essayer de prévoir les effectifs futurs de l'école intercommunale de Beaupré, et de savoir ainsi quels seront les infrastructures et l'encadrement nécessaires dans les années à venir, nous demandons aux parents d'enfants nés entre 2004 et 2007 inclus de bien vouloir se faire connaître en Mairie si ce n'est pas encore fait.. Merci d'avance.



# Intercommunalité

## SJVV d'Accueil de la Petite Enfance

La Commune de Présilly fait partie de ce syndicat intercommunal, basé à Viry, avec les communes de Chenex, Chevrier, Feigères, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers et Viry.

La dernière réunion du Comité syndical s'est tenue le 11 mars. A cette occasion a été fait le bilan de l'année 2008 écoulée.

### Le bilan financier

Le bilan budgétaire général (multi-accueil de Viry + Péri-scolaires + Relais assistantes maternelles) 2008 fût présenté par la présidente, Corinne Raclet.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 494 520 euros, soit un montant inférieur au prévisionnel de 527 333 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 558 456 euros et sont supérieures au prévisionnel de 527 33 euros et ce grâce à un très bon taux de remplissage du multi accueil de Viry.

Le bilan général est donc très bon et dégage même un excédent.

En ce qui concerne la gestion du multi-accueil de Viry, qui propose 25 places de crèche, le total des dépenses s'élève à 338 569 euros pour un total de 52 837 heures de présence d'enfants. Ce qui fait un ratio horaire de 6.43 euros par heure de présence, qui est à comparer à la référence de la CAF : 7.22 euros/ heure. On peut donc en conclure que le multi-accueil a été particulièrement bien géré en 2008.

Les dépenses sont financées environ à un tiers par la CAF, un tiers par les familles et le dernier tiers par les communes. Je rappelle que, selon la proportion par rapport au nombre d'habitants, notre commune a droit à environ une place et demi à plein temps à la crèche de Viry.

La gestion des péri-scolaires, qui ne concerne pas Présilly puisque notre commune ne possède pas de péri-scolaire, fut ensuite abordée ainsi que le bilan de gestion du relais assistante maternelle.



La crèche de Viry



Le multi-accueil de Valleiry en construction

### Le multi-accueil de Valleiry

L'état d'avancement des travaux du multi-accueil de Valleiry fût enfin discuté.

Malgré les intempéries qui ont bloqué les travaux durant un mois, le multi-accueil sera prêt à accueillir trente enfants à partir de fin septembre. Ce multi-accueil augmentera sa capacité d'accueil en 2010 pour recevoir à terme quarante-six enfants.

Cette nouvelle est importante car nous aurons alors droit à quatre places « plein temps » de crèche pour les enfants de Présilly contre une place et demi actuellement.

Philippe JACQUEMAIN

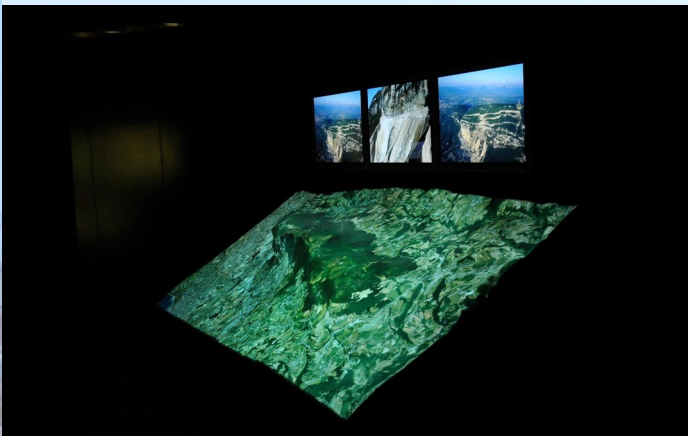


## Quoi de neuf à la Maison du Salève ?

Après un hiver bien rigoureux et enneigé, la Maison du Salève attend le printemps de pied ferme et avec lui de nombreux visiteurs.

L'équipe menée par Estelle avec Isabelle et Frédéric a vu le départ de Nathalie remplacée par Elodie.

Notre centre d'interprétation a accueilli de nombreux groupes de scolaires et de seniors de toute la région. Il a reçu également la visite de structures curieuses de connaître le massif et sa Maison. Notons par exemple la venue des élus des communes de la **Roche de Solutré** en Bourgogne ayant un projet similaire sur ce Grand Site National et repartis avec beaucoup d'idées et riches de notre expérience : ils ont été conquis par le site, l'architecture et la muséographie.



Le **séminaire international** « Alliance dans les Alpes » organisé par la municipalité de Cruseilles, regroupant des élus de nombreuses communes alpines s'est aussi tenu à la Maison du Salève, où toutes les actions du Syndicat Mixte du Salève ont été présentées. Les participants, venus de plusieurs pays européens, ont été très sensibles aux explications sur les mesures de protection comme la Directive Paysagère, dont il faut rappeler qu'il n'en existe que 2 en France : les Alpilles et le Salève.

La Maison du Salève pour cette année 2009 propose des nouveautés qui rendent sa visite indispensable pour ceux qui ne la connaissent pas encore et nécessaire pour ceux qui y sont déjà venus :

- **L'éco-boutique** a été réaménagée et enrichie de nouveaux produits
- **L'exposition temporaire** sur les « transports des voies romaines à l'autoroute Liane » est prolongée jusqu'à l'été et complétée par un volet ludique et éco-citoyen sur nos émissions de gaz carbonique dans nos trajets passés, présents et futurs
- Au cours de l'été, cette expo sera remplacée par une autre sur les « **contes et légendes au Pays du Salève et Vuache** »
- En même temps, l'exposition permanente sera améliorée et enrichie avec par exemple une **maquette du temple gallo-romain de Présilly** ou une présentation des enjeux du développement durable au Salève
- De plus, la **salle vidéo** sera équipée de nouveaux films, en particulier destinés au très jeune public
- Enfin, **l'espace extérieur** sera aménagé pour devenir un lieu de détente et de découverte ouvert à tous : aire de pique-nique, verger ancien, jardin géologique, terrasse d'observation, parterre de fleurs et plantes du Salève

Avec un accès facilité par un rond-point et une route améliorée grâce au conseil général et à la commune de Présilly, une visite s'impose de ce site... exceptionnel !

Rappelons les horaires :

Pour les groupes : tous les jours sur réservation au 04 50 95 92 16

Pour le public : du mercredi au dimanche de 14h à 18h

En été (juillet-août) : du mardi au dimanche de 10h à 18h

Informations : [www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)



## Ça s'est passé à Présilly

### Inauguration du Village d'Entreprises du « Grand-Châble »



Le 6 Février dernier en présence des élus locaux et des responsables de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) à eu lieu l'inauguration du « Village d'Entreprises du Grand-Châble ».

Le site, baptisé ainsi, est bien connu de nous tous puisqu'il s'agit de l'ancienne usine ACE ( ou Alsacienne Aluminium pour les plus âgés) qui est à cheval sur les 2 communes de Beaumont et Présilly.

Le projet est lancé en 2001 par les dirigeants de la CCG qui recherchent à l'époque un emplacement pour créer des ateliers relais destinés aux jeunes entreprises.

Le lieu, à l'époque en friche industrielle, correspondait parfaitement à ces attentes.

Il a fallu pas moins de 7 années de rebondissements (ventes aux enchères, recours contentieux...) et surtout de travaux compliqués (problèmes de plomb, d'amiante,..) pour finalement voir le projet se concrétiser.

Aujourd'hui c'est une première tranche de 9 lots dont la superficie varie de 80 à 200 m<sup>2</sup> qui est disponible, offrant ainsi un cadre idéal aux jeunes entreprises du canton pour démarrer et grandir.

En effet rappelons que le Grand-Châble a pour vocation principale de maintenir et créer des emplois sur le Genevois Ht-Savoyard et notamment sur notre commune.

Si la priorité est donnée aux entreprises en création, le site ouvre également ses portes aux entreprises existantes extérieures au Genevois et qui chercheraient à s'implanter sur nos communes ou à des entreprises déjà implantées mais recherchant de nouveaux espaces.

Depuis fin 2008 un premier lot de 200m<sup>2</sup> est déjà occupé par la Société ERI qui est spécialisée dans la fabrication de pièces en résines. Ces nouveaux locaux, particulièrement adaptés à leur développement permettant qui sait à termes de créer des emplois supplémentaires.

D'autres demandes sont déjà à l'étude pour l'attribution des autres emplacements disponibles.

Mais il reste encore des places libres, et toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner en Mairie ou directement à la MED (Maison de l'Economie et du Développement)

Et puis si cela ne devait pas suffire, il faut noter qu'une deuxième tranche de travaux devrait être lancée en 2010...



François VULLIET

## Bientôt à Présilly

### • Samedi 24 avril : journée de nettoyage de printemps

Comme chaque année, le Conseil municipal vous invite à participer avec lui au nettoyage de notre commune. Après cet hiver long et rigoureux, il ne sera pas superflu d'arpenter les rues et chemins de notre village pour ramasser les débris qui s'y sont accumulés. Pour récompenser les courageux, une pause conviviale sera organisée à midi. Alors, venez participer à la propreté de votre cadre de vie.

### • Mardi 26 mai : fête des voisins

L'édition 2008 a été une réussite, alors recommençons en 2009 ! Nous vous attendons nombreux le 26 mai pour passer une soirée amicale et détendue autour d'un verre et d'un bon repas. Le détail des lieux et horaires vous sera communiqué prochainement.

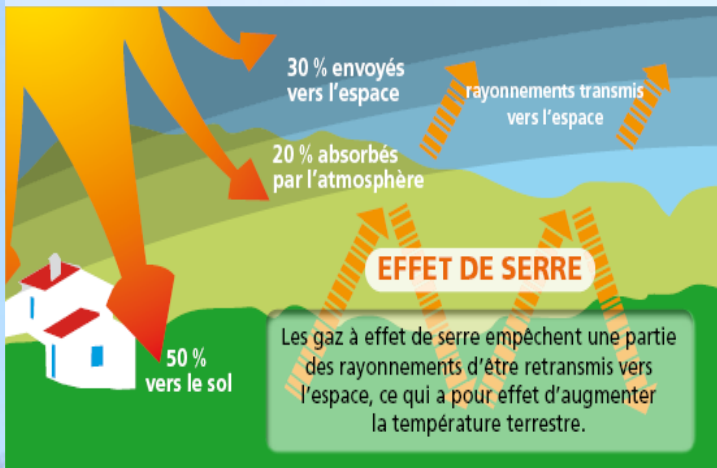
### • Samedi 6 juin : course de caisses à savon

Préparez vos bolides ! L'association des parents d'élèves de Beaumont-Présilly vous attend pour son grand rendez-vous. Au menu : émotions fortes, fous rires et détente.



## Réchauffement climatique : qu'en est-il chez nous ?

L'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-alpes a publié récemment un état des lieux régional sur la question. Les résultats montrent le chemin qu'il reste à parcourir pour parvenir à les réduire...



### L'effet de serre, késako ?

Certains gaz présents dans l'atmosphère agissent comme une serre en captant une partie du rayonnement solaire et augmentent ainsi la température de la Terre. Ce phénomène naturel, appelé « effet de serre » permet de bénéficier d'une température tempérée sur notre planète. Cependant son équilibre est fragile et il existe un large consensus sur le fait que les activités humaines accentuent fortement ce phénomène. Le changement climatique est sans équivoque depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle :

- la Terre s'est réchauffée de plus de 0,7 °C,
- le niveau des océans a augmenté de 10 à 20 cm,
- la couverture neigeuse a diminué de 10 % et les glaciers ont reculé,
- les pluies ont augmenté de 5 à 10 % dans l'hémisphère nord...

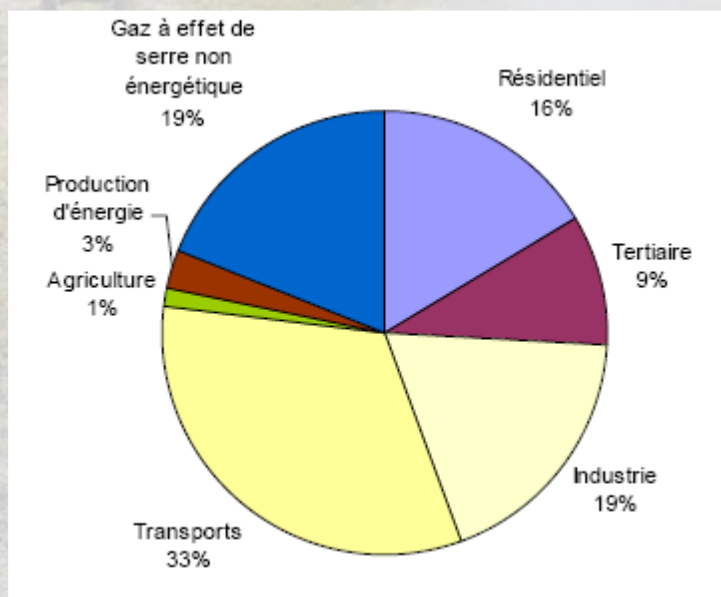
Afin de lutter contre le changement climatique, l'objectif fixé par le Plan climat est de diviser par 4 nos émissions de GES d'ici 2050

Pour cela, deux solutions : diminuer nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables. Car un lien étroit a été établi entre consommation d'énergie et émission de gaz à effet de serre.

### Les émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes

Les émissions de gaz à effet de serre de la région Rhône-Alpes s'élèvent à 47,6 Mt. de CO<sub>2</sub>, soit environ 8 % des émissions nationales. 76 % des émissions sont liées à la combustion de l'énergie, et les activités des ménages (maison, bureau, déplacements) en représentent près de la moitié en Rhône-Alpes. Entre 1990 et 2005, les émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes ont **augmenté de 8%**, alors qu'elles ont légèrement baissé au niveau national.

Afin d'atteindre l'objectif de division par 4, il faut désormais renverser la tendance et passer d'une hausse moyenne de 0,7 % par an à une baisse de 3 % par an. Pour ce faire, il faut maîtriser les consommations d'énergie dans l'ensemble des secteurs.



Composition des émissions de GES par postes de consommation



## Réduire notre consommation d'énergie

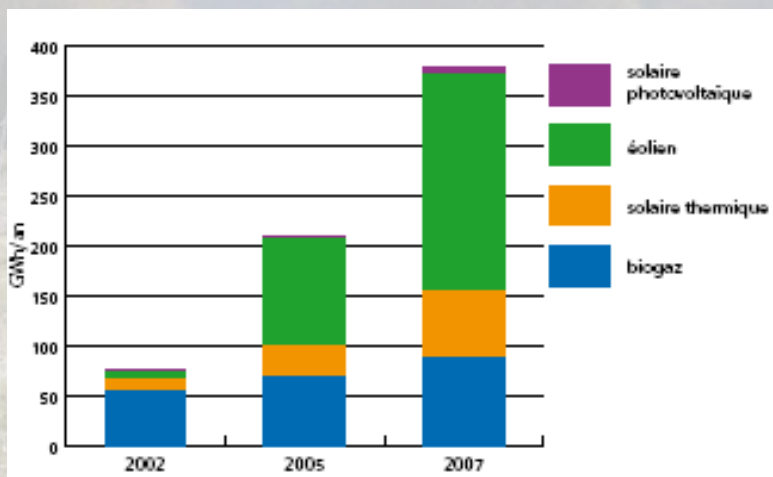
De grosses économies peuvent être réalisées, notamment dans les secteurs du transport et de l'habitat, mais cela impose de modifier profondément nos (mauvaises) habitudes et nos modes de vie. Chacun a son rôle à jouer :

- **les collectivités publiques**, qui doivent montrer l'exemple et intégrer systématiquement dans leurs projets ce souci d'efficacité et d'économie énergétique. Par ailleurs, les politiques d'aménagement du territoire doivent favoriser un développement réfléchi et cohérent de nos régions, permettant d'optimiser les déplacements et de regrouper les services (maîtrise de l'étalement urbain, transports en commun, modes de déplacements doux ...)
- **les particuliers**, chacun de nous, qui pouvons, par de petits gestes quotidiens, faire d'énormes économies. Nous essayons, dans chaque numéro, de vous montrer comment agir en ce sens. De nouvelles habitudes peuvent être prises également dans la construction ou la rénovation de logement : une maison très bien isolée (par l'extérieur), et bien orientée au Sud n'aura presque pas besoin de chauffage... Cette problématique du logement a d'ailleurs une prolongation légale, puisque qu'en 2010, les logements neufs ne devront pas consommer plus de 50 KWh/m<sup>2</sup>/an (contre une moyenne actuelle de 250 KWh/m<sup>2</sup>/an).

## Développer les énergies renouvelables

En plus de réduire notre consommation, nous pouvons également développer les énergies renouvelables. Depuis 2002, celles-ci ont connu un très fort développement, mais elles demeurent encore émergentes, la production d'énergie renouvelable restant dominée par les filières traditionnelles : l'hydraulique et le chauffage au bois bûches. En Rhône-Alpes, en 2007, on compte environ :

- 2 500 installations photovoltaïques représentant une production de 7 GWh, soit 35 % de la production nationale,
- 141 000 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques installés ayant une production d'environ 67 GWh, soit 16 % de la production nationale,
- 12 sites éoliens représentant une production de 215 GWh,
- 9 900 GWh de chaleur produite à partir du bois énergie. Cela représente 10 % de la production nationale de chaleur à partir du bois,
- 465 aménagements hydroélectriques produisant environ 26 300 GWh soit 44 % de la production nationale.



Évolution de la production d'énergie renouvelable en Rhône-Alpes

## Quelles perspectives ?

Il y a plusieurs scénarios possibles:

- si nous ne changeons pas notre mode de consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre devraient continuer à augmenter pour atteindre + 28 entre 1990 et 2020
- Si des efforts importants sont faits, l'objectif de diminuer de 9 % les émissions entre 1990 et 2020 est atteignable, et les effets du réchauffement pourraient être atténués.

Le résultat ne dépend que de nous...

*Pour de plus amples informations :*

<http://www.raee.org/index.php>

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

espace info énergie : 0 810 060 050



### A propos de notre église... (suite)

Bientôt les travaux de rénovation de l'extérieur de notre église vont être entrepris. C'est pourquoi nous examinons plus particulièrement ses origines et les problèmes qu'un bâtiment de cette importance a causé à nos ancêtres et à leurs successeurs, dont nous faisons partie.



Apportons tout d'abord une précision très intéressante que l'historien Paul Guichonnet nous a indiquée récemment au sujet de Mgr Rey qui a consacré l'église en 1839. Ce prélat, authentique savoyard, né à Mégevette en 1770, sacré évêque à Pignerol dans le Piémont, occupait également la fonction de conseiller d'Etat du royaume. Nous étions encore bien loin de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et même de l'Annexion de la Savoie à la France qui modifieraient fondamentalement ce genre de situation.

Faute de place, nous n'avons pu donner quelques éléments assez parlant contenus dans la facture de construction de l'église du 28 novembre 1838, notamment :

- Fondations : "Maçonnerie à bain de mortier" : 234,19 m<sup>2</sup> y compris clocher et sacristie ;

- Épaisseur des murs de l'église : 1 mètre ;
- Hauteur du clocher depuis "l'arazée" des fondations jusqu'à la "corniche de couronnement" (1) : 20,28 m (environ 63 pieds\*). Au-dessus (non mesurés) il y a la toiture, surmontée du lanterneau octogonal (2), de sa calotte sphérique, puis de la croix avec son globe et enfin le coq ;
- Maçonnerie "Tour du clocher" : 1 313,31 m<sup>2</sup> (sans les pierres d'angle) ;
- Surface de la toiture de l'église en "tuilles" : 486,06 m<sup>2</sup> à 5 livres, soit 2 430 livres nouvelles ;
- Nombre de "feuilles en fer blanc" de la toiture : 2038 feuilles à 0,70 livres, soit 1 426,60 livres nouvelles (435 feuilles pour l'église et 1 603 feuilles pour le clocher)...

Avec ce que l'on peut trouver au travers des archives départementales et communales, nous essayons d'établir la chronologie de tout ce qui s'est passé au fil du temps.

Au stade même de la construction du clocher, un problème majeur s'est produit qui a fait l'objet d'un rapport, en date du 14 juin 1837, de l'adjudant régent de 1<sup>ère</sup> classe Eugène Mollot à Saint-Julien – celui qui avait établi les plans de l'église.

En effet, alors que « la construction atteignait 51 pieds (env. 16,50 m) et devait encore être élevée de 12 pieds » (3 pieds de plus que prévu à l'origine), **la maçonnerie en cours de réalisation s'est écroulée.**

L'auteur des plans déclara : "qu'il n'y aurait rien eu à craindre si l'on eut employé de bons matériaux, ce n'est donc qu'aux petits matériaux que l'on doit attribuer la majeure cause de cette chute ... car un clocher qui a des murs de 4 pieds d'épaisseur peut s'élever sans crainte à une bien plus forte hauteur que celle prescrite, au moyen qu'ils soient faits avec de bons matériaux et bien soignés. On voit des clochers plus élevés dont les murs n'ont pas plus d'épaisseur que celui-ci..." **Il fut alors procédé à la reconstruction du clocher.**

L'exhaussement du clocher dont il est question ci-dessus devait permettre de "placer le cordon (3) sous le beffroi (4) au niveau du faite du toit de l'église sans quoi, le clocher qui est placé du côté de la montagne aurait été masqué par l'église et les hameaux de la commune auraient à peine entendu le son des cloches".

Enfin, le 14 février dernier, le responsable de la commission a réuni à l'église, puis à la mairie, quelques personnes afin de proposer des emplacements pour le monument aux morts et pour l'installation du mouvement de l'horloge du clocher dans un lieu où il sera désormais visible. Suite à cette réunion, des propositions ont été rédigées et remises à M. le Maire. Lors des travaux de rénovation, les engins de levage qui seront sur place permettront de transporter cet imposant mouvement d'horlogerie, qui n'a plus son utilité depuis l'électrification des cloches, du 2<sup>e</sup> étage du clocher où il se trouve actuellement jusqu'au niveau du sol. **François Déprez**

\* 1 pied = 0,324 m. La loi du 4 juillet 1837 a rendu le système métrique obligatoire en France à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840... Pour les Etats du roi de Sardaigne, et duc de Savoie, les « tables de rapport des anciens poids et mesures avec les



### Les élections européennes 2009



- **Pourquoi vote-t-on ?**

Le 7 juin, nous élisons les 72 députés français au Parlement Européen (qui en comptera 736 députés au total).

Leur mandat est de 5 ans.

- **Quel est le rôle du Parlement Européen ?**

Avec le Conseil et la Commission européenne, le Parlement est l'une des 3 institutions majeures de l'Union Européenne, et le seul à être élu au suffrage universel direct.

Il exerce **trois pouvoirs fondamentaux** :

- le pouvoir législatif : Dans la majorité des domaines, il vote préalablement les décisions avant qu'elles ne soient prises par le Conseil. Il peut ainsi bloquer des décisions par un vote négatif. De même, son avis conforme est nécessaire dans certains domaines, comme par exemple l'adhésion de nouveaux pays.

- le pouvoir budgétaire : il vote et peut modifier, dans une certaine mesure, le budget de l'Union.

- le contrôle sur les autres institutions : il peut renverser la Commission européenne, créer des commissions d'enquête, poser des questions au Conseil ou à la Commission, faire des recours devant la Cour de justice...

Aux côtés du Conseil qui représente les Etats et de la Commission qui représente l'intérêt communautaire, le Parlement représente le peuple européen. Son rôle est donc essentiel dans le fonctionnement de l'Union, et prend d'ailleurs de plus en plus d'importance au fil des années.

- **Modalités de vote**

Pour ces élections, la France est divisée en 8 régions électorales. Nous sommes dans celle du Sud-Est et nous devrions élire 13 députés. Le vote se fera à la proportionnelle : vous voterez pour une liste entière, sans panachage possible. Les bulletins ne devront contenir aucun signe distinctif.

- **Qui peut voter ?**

Tout citoyen de l'Union européenne âgé de 18 ans qui est domicilié ou résident de longue durée en France et qui dispose de la plénitude du droit de vote dans son pays d'origine.

- **Quand voter ?**

Le dimanche 7 juin, de 8h à 18h, en mairie



**Ne laissez pas les autres décider à votre place**  
**le 7 juin, donnez vous le droit de choisir**



## Etat-civil

### Naissances

- César **FONTAINE-VIVE-CURTAZ** est né le 31 janvier 2009
- Elliot **STALDER** , fils de Nicolas STALDER et Tessa VAUCHER, est né le 03 mars 2009
- Laureen **LOYAU**, fille de Wilfried LOYAU et Coralie BLANCHET, est née le 14 février 2009
- Guilhem **GENOUD**, fils de Denis GENOUD et de Marie DE CALIGNON, est né à Présilly le 17 décembre 2008. Cette naissance est un petit évènement, car il faut remonter à 1950 pour trouver une naissance sur la Commune.

### Décès

- Mme Christine **BRAND**, née MERMET, est décédée le 7 janvier
- M. John **BRAND** est décédé le 29 mars. Il est inhumé à Présilly.

## Infos pratiques

### Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43  
Ecole primaire : 04 50 04 59 58  
Secrétariat : 04 50 04 47 04

#### Permanences :

|       |               |                 |
|-------|---------------|-----------------|
|       | SIVU Beaupré  | Tickets cantine |
| Lundi | 8h30 à 11h00  | 8h30 à 9h00     |
| Jeudi | 16h00 à 18h00 |                 |

### La Mairie

97, Route du Bé D'Lé  
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50

Télécopie : 04 50 04 55 61

Messagerie : [mairie@presilly.fr](mailto:mairie@presilly.fr)

Ouverture au public :

Lundi de 11h à 12h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 16h à 19h

### Etablissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au pays des p'tits pious »  
Immeuble Les Capucines  
157, Les Prés Bois  
74580 Viry  
04 50 04 76 84

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

### Centre de loisir Récréa

88, route du Petit Châble  
74160 Présilly  
04 50 38 52 83

### MJC de Viry

BP 17  
437, rue Villa Mary  
74580 Viry  
04 50 04 84 13  
[mjcviry74@yahoo.fr](mailto:mjcviry74@yahoo.fr)

### Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67  
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00

### téléphones utiles

**pompiers 18**

**SAMU 15**

**Gendarmerie :17**

**Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65**

**Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11**